

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

## III- HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 3- PACTE TERRITORIAL – Service public de la rénovation de l'habitat

Madame la Présidente informe le Conseil communautaire de la réception du courrier annexé en date du 23/10/2024 portant déploiement des pactes territoriaux du Service Public de Rénovation de l'Habitat.

Il est précisé que le Service public de Rénovation de l'Habitat France Rénov' constitue le cadre d'intervention coordonné entre l'État et les collectivités, pour répondre aux objectifs ambitieux de la rénovation de l'habitat privé.

Le Gers est à ce jour couvert par un Espace Conseil France Rénov, comprenant le Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG), ainsi que des OPAH ou PIG portés par certains EPCI engagés, comme notre Communauté de communes.

Pour assurer la pérennité financière du service départemental, la contractualisation entre l'État, le Département, et les ECPI doit être déployée au 1er janvier 2025.

Il est demandé au Conseil communautaire de se positionner sur le reste à charge qui est estimé pour la CCAF à 2 042 EUROS.